

L'ÉCONOMAT EN BREF

DÉCEMBRE 2023

LE TEMPS DES FÊTES

L'équipe de l'économat se joint à moi pour vous souhaiter un temps des fêtes rempli de joie, de paix et de beaux instants avec vos proches.



Joyeuses fêtes à tous,

Marc Fabi, Économe

ASSEMBLÉE DE FABRIQUE

En ce temps des fêtes, prenez le temps de remercier les **bénévoles et employés** et de leur transmettre vos vœux en collaboration avec votre équipe pastorale. Une carte fait toujours de l'effet.



Votre **budget 2024** est maintenant approuvé ou en voie de l'être, bref, demandez à ce qu'il soit enregistré dans votre comptabilité SAGE. Ceci vous permettra de suivre tout au long de l'année l'évolution de votre situation financière.

Procédez au remboursement du **prêt CUEC** (40,000\$ ou 60,000\$) **d'ici le 31 décembre 2023.**

Cimetières: On vous rappelle de vous assurer que vos cimetières sont inscrits dans votre police d'assurance ou couvertures et au registre des entreprises sous votre fabrique.

LA PRÉPARATION DE FIN D'ANNÉE

Avant de conclure votre année financière, voici quelques conseils de vérification:

- **Reçus de charité:** Assurez-vous d'avoir déposé tous les montants avant le 31 décembre et que vos comptes dons, cva, dîme, etc, balancent avec le rapport de votre logiciel d'où sont émis les reçus;
- **Salaires:** Vers la mi-décembre, vérifiez si vos calculs balancent. Prendre un instant pour mettre à jour le dossier de vos employés. Est-ce que leur situation a changé? Adresse? Courriel?
- **Honoraires:** Pour les sommes versées à des personnes (par exemple casuel) qui dépassent le seuil de 500\$ dans l'année, que ce soit cimetières ou fabrique, vous devrez faire un T4A employeur pour la fabrique et T4A payeur pour le cimetière.
- **Messes:** Vérifiez si votre compte de messe balance avec le nombre de messes inscrites à votre livre ou liste externe.
- **Ventes:** On enregistre **toutes les factures émises** au 31 décembre même si le paiement n'est toujours pas reçu.
- **Achats:** On enregistre **toutes les factures à payer** même si le paiement n'a pas été fait.
- **Frais recouvrés:** Assurez-vous de faire vos factures et les transmettre avant le 31 décembre aux communautés avec lesquelles vous travaillez.
- **Projets/Travaux majeurs:** Mettez à jour votre rapport de l'année.
- **Cotisation, Quêtes commandés:** Merci de faire votre paiement d'ici le 20 décembre

Vous êtes prêt pour une nouvelle année!



LES "NE PAS" OUBLIER..

LA MISE À JOUR DU DÉCRET

Assurance locative pour les prêtres qui habite au **presbytère d'une église.**

Le décret 2024 contiendra une clause qui accordera un remboursement de prime jusqu'à concurrence de 150\$. Le montant accordé devra être inscrit aux avantages des prêtres.

COTISATION DIOCÉSAIN

- N'a pas changé de taux depuis 2010
- Comme participation au financement des activités de l'Église au niveau diocésain, provincial et national
- En 2022 la cotisation représentait 16% des revenus de la corporation

Cela permet, entre autres, de défrayer:

- Les frais de déplacement du personnel diocésain vers les fabriques.
- Les déplacements du vicaire-général, de l'économe et de Mgr Cyr, lorsqu'ils représentent le diocèse.
- Les salaires du personnel diocésain qui vous apporte un soutien au niveau administratif, de pastoral ou de la gestion des fabriques et cimetières
- Les formations, les journées pastorales: incluant la préparation et la présentation

CONGÉ DES FÊTES

Les bureaux de l'économat seront fermés :

22 décembre au 4 janvier 2024

Meilleurs Vœux!

Nathalie Taillandier



**NOS
COORDONNÉES**

819-563-9934 // 215

COMPT.PAROISSE@DIOCESEDESHERBROOKE.ORG